



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Assemblée Générale



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

L'OFFICIEL 66

Saison 2022/2023

Horaires d'été à dater du 4 juillet au mercredi 31/08 du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00 (hors fermeture annuelle d'été).

**OFFICIEL 66 N°2 bis SPECIAL AG
DU 19/08/22 SAISON 2022/2023**

L'OFFICIEL 66 N°2 BIS SPECIAL AG DU 19/08/22

SAISON 2022/2023

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

District de Football des P-O Pays Catalan

Assemblée Générale du 26/04/22 à VINCA

Procès-Verbal

CLUBS PRESENTS : FC ALBERES-ARGELES, FC BAHO-PEZILLA, FC BECE VALLEE DE L'AGLY, FC BANYULS DELS ASPRES, US BOMPAS, FUTSAL BOURG-MADAME, CABESTANY OC, CANET RFC, RF CANOHES TOULOUGES, FC CERET, ELNE FC, FC LATOUR BAS ELNE, FC BARCARES MEDITERRANEE, FC LE BOULOU SJPC, FC SOLERIEN, PERPIGNAN AC, RC PERPIGNAN SUD, FC PIA, FC POLLESTRES, AS PRADES, SO RIVESALTAIS, FC CERDAGNE FONT-ROMEU CAPCIR, SALEILLES OC, FC LAURENTIN, ASC ST NAZAIRE, FC THUIR, FC VILLELONGUE, AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE, FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER

CLUBS REPRESENTES : AS THEZA ALENYA CORNEILLA, OL DU HAUT VALLESPIR, AS BAGES, INTERFUTSAL PAYS CATALAN, FC BANYULS SUR MER, ASPTT PAYS CATALAN, COLLIOURE FC, ESPOIR FEMININ PERPIGNAN, AJ BAS VERNET, LES CHAMPIONS ST JACQUES, OC PERPIGNAN, SPORTING PERPIGNAN NORD, FC PORT-VENDRES, GROUPEMENT COLLIOURE / PORT-VENDRES, FC ST CYPRIEN, USEPMM, FC FOURQUES, FC TROUILLAS,

CLUBS ABSENTS : TORREILLES FUTSAL, SALANCA FC, FC DE LA TET, RCR CONFLENT NEFIACH, AS PERPIGNAN MEDITERRANEE, EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN, AS PEYRESTORTES.

CLUB EN NON ACTIVITÉ TOTALE : AS PASSA FOOTBALL

Total des voix des clubs présents : 379

Total des voix des clubs représentés : 154

Total des voix des clubs absents : 32

Voix du club en non activité totale 1

Total des voix des clubs des P-O : 566

Non représentation à l'Assemblée Générale	Amende : 100,00€
---	------------------



• Le Président du District, M. Eric WATTELLIER, informe que le quorum est atteint.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1. Souhais de bienvenue de M. Eric WATTELLIER, Président du District de Football des P-O.
2. Allocution de Mme l'Adjointe aux Sports de la Mairie de VINÇA.
3. Allocution de M. Roger MARTIN, Président du FC Vinça Les Amis de Cédric Brunier.

OUVERTURE AG ORDINAIRE

4. Discours du Président du District de Football des P-O.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, ou leurs représentants,

Une saison pleine et casi normale vient de s'achever après 2 années difficiles liées aux conditions sanitaires qui nous ont durement impactées.

Il faut s'en réjouir et l'heure est au bilan et aux projections futures.

A ce titre, j'aurai 2 annonces inédites à vous faire concernant les perspectives pour la saison prochaine à la fin de mon discours.

Mais Je tiens d'emblée à remercier mon bureau et mon Comité Directeur, solidaires même dans les moments difficiles, nos membres de commissions qui ont travaillé sans relâche durant cette saison dense et qui ont parfois fait face à des critiques injustes voire infondées. Je leur renouvelle mon soutien devant tous les clubs et les félicite pour le travail effectué en toute indépendance.

Je remercie nos salariés qui œuvrent au quotidien pour vous et qui ont été excellents dans l'organisation de cette AG ici à Vinça.

Enfin, merci à vous d'être présents, bénévoles et salariés de nos clubs qui font vivre au quotidien notre football et qui font que près de 10 000 licenciés peuvent vivre leur passion toutes les semaines.

Alors quel bilan pouvons-nous tirer de cette saison ?

Sportivement il est globalement positif malgré quelques déceptions mais je laisserai Vincent le secrétaire général y revenir tout à l'heure.

Côté arbitrage, le remarquable recrutement de ces derniers mois après avoir récupéré un nombre d'arbitre au plus bas fait de nous le 1^{er} district de France en terme de pourcentage de recrutement, nous permettant de couvrir la majorité des compétitions, compensant même quelques fois les compétitions ligues ne pouvant être couvertes dans notre département. Notre objectif est de pouvoir couvrir l'ensemble des compétitions des U13 au seniors et féminines.

Le suivi et l'encadrement des arbitres ont également porté leurs fruits puisque que les formations distillées par Soulimane Chamel tout juste promu arbitre Fédéral 3 à seulement 23 ans, ont permis de voir émerger de jeunes talents. Pour preuve sur les 4 candidats présentés par la Ligue au titre de jeune arbitre fédéral, 2 sont issues des PO, du jamais vu depuis 2009 puisque j'en faisais partie avec Arnaud Schattens pour ceux qui s'en souviennent. La CDA renouvellera les invitations aux éducateurs de clubs pour venir échanger lors de formation et de réunion, et ce malgré le peu d'éducateurs présents cette saison...

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Elle s'engage également à accentuer le parrainage des jeunes arbitres de moins de 16 ans dans les catégories U13 afin de les former et de leur apporter de la confiance car même en U15 certaines équipes jouent la coupe du monde et n'aident pas le District à fidéliser nos jeunes sifflets.

Enfin, une formation d'arbitre bénévole de club sera également proposée afin de sensibiliser ces personnes à la fonction qu'il pourrait occuper le week-end.

Côté Futsal, nous sommes parti d'une page blanche, et la commission dirigée par Benoit Fabry a relancé un championnat avec des arbitres formés spécifiquement.

Des week-ends exclusivement futsal seront prévus en hiver la saison prochaine dans la catégorie U11.

Côté District, nous avons constaté que les axes de progrès pour la saison prochaine résidaient dans le foot d'animation, une réorganisation de la commission (qui comptait trop peu de membres malgré nos appels à candidatures) ainsi que du travail des salariés devront limiter les quelques couacs et reports tardifs qui nous ont tous un peu irrités. Mais Celui qui ne fait rien ne fait jamais d'erreurs, A nous d'en tirer les conséquences.

Je vous annonce également que le District va créer un championnat vétérans/loisir pour la saison prochaine pour ceux que cela intéresse.

Le succès des coupes du Roussillon dans un même lieu sur le très beau complexe du Boulou et sur un même week-end a été un franc succès avec la présence inédite de Littoral FM venu faire l'animation et de l'indépendant qui a couvert l'évènement.

Je vous propose un retour en image sur ces finales : (film de LUCAS BALLUAIS).

AG à Vinça, Finales au Boulou, académie rurale dans les Aspres vous montrent notre volonté de délocaliser et de n'exclure personne de notre projet pour le Football.

Le savoir faire amené par nos techniciens dans les territoires plus éloignés a connu un bilan plus que positif auprès des éducateurs et des enfants. L'académie rurale a vocation à s'étendre et à se développer dans les saisons à venir.

Je laisserai Olivier faire un bilan des sélections avec de nombreuses rencontres interdistrict et transfrontalières pour nos jeunes.. sélectionnés ou non...

Economiquement, vous vous souvenez que nous étions en situation délicate au début du mandat, et bien nous avons radicalement inversé la tendance grâce à une gestion rigoureuse et à la mise en place de notre secteur sponsoring en partenariat avec JPB Sport, Jean Pierre, à qui je laisserai d'ailleurs la parole tout à l'heure ainsi qu'à tous les sponsors et partenaires présents aujourd'hui et que je remercie.

Pas moins de 10 sponsors nous ont rejoint cette année avec des offres très intéressantes pour les clubs et surtout une plus-value que vous pourrez apporter à vos licenciés en les mettant dans la boucle.

Alors quels impacts positifs pour nos clubs :

Tout d'abord, comme vous avez pu le constater sur les fiches d'engagement, une remise de 10% sur les frais d'inscription d'équipe en championnat District et de 20% pour les frais de gestion administrative a été faites.

Si la dynamique se poursuit il y aura une diminution de 10% supplémentaire sur les inscriptions la saison prochaine.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Au niveau du foot d'animation, nous vous avons écouté, l'amende de 30 euros passera à 10 euros par infraction. Exemple il manque la signature 10^e au lieu de 30. S'il manque signature et défi 20^e.

Nous avons également revu le tableau des amendes et nous allons intégrer un retrait de point pour tout acte de brutalité envers un officiel et pour les actes de brutalités envers joueurs dirigeants etc entraînant une ITT.

Le carton jaune va diminuer de 15 à 12^e

Le carton rouge (double jaune ou rouge direct lié au jeu) va diminuer de 30 à 24^e

En revanche le carton rouge direct en dehors du jeu passera de 30 à 50^e.

Tout ceci vous sera envoyé par mail par le secrétariat du District.

Enfin, je vais terminer mon discours par les 2 annonces promises en début d'intervention.

Dans notre projet figurait l'objectif de faire du NAMING sur nos compétitions, et ce sera chose faites dès la saison prochaine.

En effet, c'est notre compétition phare, la D1 qui y aura droit.

Nous voulions que cela ait du sens et il fallait trouver un partenaire idéal. C'est chose faites.

La D1 s'appellera D1 INTERSPORT.

Son essor dans le département et sa nouvelle dynamique ne nous ont pas fait hésiter une seule seconde. Nous les en remercions et ils prendront la parole tout à l'heure pour se présenter.

A ce titre, nous avons décidé que le champion de D1 INTERSPORT de la saison prochaine se verra remettre par le District un chèque de 1000 euros à valoir chez Intersport.

Je terminerai par une seconde annonce, concernant la couverture médiatique de notre football. Je l'avais évoqué lors du pot organisé au District avec tous les Présidents, enfin PRESQUE.... J'ai rencontré le directeur de l'indépendant et une convention sera signée entre le District et le journal avec notamment une pleine page consacrée au football départemental tous les mercredis.

Le District s'engage à acheter des abonnements à l'indépendant pour chacun des clubs des PO.

L'objectif étant de mettre chaque semaine un thème et un club différent en avant à travers des portraits de bénévoles éducateurs arbitres ou membre de commission etc...

Un cocktail dinatoire, sera normalement organisé en septembre au siège de l'indépendant où seront conviés l'ensemble des Présidents de Clubs et durant lequel nous vous présenterons les contours de ce partenariat inédit.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente AG, et une bonne préparation de saison prochaine.

Merci

5. Le Président demande l'approbation du Procès-Verbal des AG « Financière, Extraordinaire et Ordinaire » du District de Football des Pyrénées-Orientales du 27/10/21 (OFFICIEL 66 N°13 bis du 05/11/21). ► **PV adopté à l'unanimité.**

**Présentation d'un nouveau partenaire : INTERSPORT (naming sur les SENIORS D1)
Présentation de M. BECHIR Jean-Pierre (aide à la recherche de partenaires), qui propose aux clubs la "MAGIC CARD".**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

6. Présentation du Budget Prévisionnel 2022/2023 par le Trésorier Général, M. Christophe SALMERON :



DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES

Budget prévisionnel 2022-2023

Charges	€uros	Produits	€uros
60_Achats	13 400	70_Ventes	85 500
Electricité, eau	2 800	Licences renouvellement	49 500
Fournitures de bureau_petit matériel	2 900	Changement de club / mutations	18 000
Règlements généraux	400	Frais de gestion administrative	13 000
Médailles_trophées_récompenses	7 300	Participation clubs travaux	5 000
61_Services Extérieurs	17 600	74_Subvention	66 300
Entretien et réparations	3 200	F.F.F.	30 000
Assurances	400	Ligue Football Occitanie (L.F.O)	13 300
Locations diverses	11 000	Agence Nationale Sport (ANS)	15 000
Location garage	1 300	Conseil Départemental des P.O	8 000
Cotisations ayant droit LFO	1 700		
62_Autres services extérieurs	43 600	75_Autres produits	189 200
Honoraires	5 000	Développement pratique jeunes	4 500
Missions et déplacements	18 000	Développement football animation	7 000
Affranchissement	500	Développement pratique futsal	1 500
Téléphone	8 000	Développement suivi classes foot	5 600
Entretien locaux	5 500	Dévelop. Foot féminin jeune / sénior	5 700
Frais de réception - AG	4 500	Football diversifié	2 480
Adhésions, abonnements	2 100		
63_Impôts et taxes	20 500	Formation dirigeants et bénévoles	2 500
64_Charges / personnel	184 300		
Salaires	102 300	Coupes du roussillon séniors	5 580
Charges sociales	82 000	Coupes du roussillon jeunes festifoot	6 480
		Coupe roussillon féminines	900
65_Autres chge/gestion	42 100	Engagements championnat féminin	1 260
Dév. Football animation et jeunes	11 500	Engagements séniors	9 810
Dév. Prat. féminine jeunes / séniors	4 500	Engagements championnat jeunes	12 870
Dév. Pratique futsal seniors	2 000	Engagements foot animation	10 800
Dév. Pratique futsal jeunes	4 500		
Dév. Foot diversifié	1 300	Engagement championnat futsal	1 800
Dév. Suivi classes foot	2 500	Engagements futsal jeunes	2 520
Formation dirigeants et bénévoles	2 000	Participations futsal U9/U11	3 500
Formation contrôle des arbitres	3 000		
Déplacement / mission CTD-DAP	2 000	Sanctions matchs	39 000
Actions CTD-PPF	8 000	Réserves appels_évocations	5 700
Déplacement visites terrains	800	Amendes forfaitaires	15 000
		Droit au tournoi	300
66_Charges financières	500	Dons, sponsors et mécénat	44 400
68_Amortissements provisions	19 000		
		79_Transferts de charges	14 000
Total dépenses	341 000	Total recettes	341 000

► Budget Prévisionnel 2022/2023 adopté à la majorité

Rappel AG Financière, Extraordinaire et Ordinaire du mercredi 27/10/21 à THUIR

• Renouvellement du mandat de la société KPMG SA Commissaire aux Comptes.

« RESOLUTION - Erreur matérielle

Les mandats de la société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire et de SALUSTRO REYDEL, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2020 qui a statué sur les comptes clos le 30 juin 2020. L'assemblée générale prend acte que le procès-verbal de ladite assemblée du 29 novembre 2020 comporte une erreur matérielle qu'il y a lieu de rectifier, à savoir la non reconduction des mandats de commissariat aux comptes titulaire et suppléant.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

« **RESOLUTION - Mandats des commissaires aux comptes**

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société KPMG SA, domiciliée à PERPIGNAN 66000 - Immeuble le Pyrénéen - 1098 avenue Eole - Tecnosud 2, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2026.

Concernant le mandat du commissaire aux comptes suppléant et conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, publiée le 10 décembre 2016, dite loi Sapin II, modifiant l'article L.823-1 du code de commerce, il n'y a pas lieu de nommer un commissaire aux comptes suppléant si le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale. La société KPMG étant une personne morale, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est donc pas obligatoire.

7. **Rapport Moral et Sportif 2021/2022 du Secrétaire Général, M. Vincent GRISORIO.**

RAPPORT MORAL :

Bonsoir Mesdames,
Bonsoir Messieurs,
Monsieur le Président,

Après un début d'année difficile avec le pass sanitaire puis le pass vaccinal, nous avons pu terminer non championnats, non sans difficultés.

Nous avons pu constater une croissance des agressivités verbales et physiques sur le terrain, sur les bancs et dans les tribunes.

Nous comptons à ce jour 9874 licenciés pour la saison 2021/2022 dans les P.O.

Je vais maintenant vous présenter nos commissions qui officient au district.

La commission des Féminines (6 membres) – Présidente Mme MAALOU Zakia :

Plusieurs actions ont été mises en place cette saison :

- La rentrée du foot féminin
- La fête d'Halloween
- La fêtes du football féminin
- La creation des calendriers et le tirage au sort des coupes du roussillon
- La gestion du championnat et des Coupes
- Détection U13F – U15F et centre de perfectionnement féminin.

La commission du football d'animation (11 membres) – Président TORRENT Julien qui malheureusement n'a pu maintenir son mandant suite à un grave accident, nous espérons le revoir bientôt. Ce dernier a été remplacé par Mme FERNANDEZ Carole.

La commission travaille sur le foot animation en collaboration avec M. ASTRUIT Olivier (CTD DAP). Elle a géré plus de 800 matches U13, U10-U11, U7-U8-U9.

La commission du football diversifié et la commission technique :

- Noël du football pour les Restos du Coeur
- Découverte du futsal
- Coupe du Festival Foot U13 Pitch
- Interclubs
- Journée U17
- Coupe du Roussillon U13

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- 18 plateaux U7 à U11
- 18 journées pour les U13.

Les membres répondent toujours présents pour les finales départementales des coupes du roussillon et du festival foot U13.

La commission des compétitions Séniors et Jeunes (9 membres) – Président M. DELATRE Jean-Claude :

Cette commission s'est réunie 39 fois, avec à son actif 662 rencontres de coupes, championnats et challenges.

Organisation d'une rencontre de sélection des P-O contre le club de VILAMALLA (Espagne) à Amélie-Les-Bains le 11 juin dernier (victoire de nos U15 8 à 0).

Rencontre d'une sélection U15 des P-O contre l'AUDE à Leucate le 22 juin 2022 (défaite 3 – 2 sans démerité).

La commission futsal (8 membres) – Président M. FABRY Benoit :

- Création du championnat futsal avec une poule de six équipes
- Rencontres le week-end et non plus en semaine
- Création de la coupe du roussillon futsal

La commission des règlements & contentieux (7 membres) – Présidente Mme GARRIGUE Aline :

- 72 dossiers ont été traités en 32 réunions. On peut noter une légère augmentation des dossiers

La commission des terrains & installations sportives (9 membres) – Président M. ANCEL Gérard :

- 8 réunions
- 20 contrôles de terrains
- 15 contrôles d'éclairages

La commission de discipline et d'éthique (7 membres + 1 instructeur titulaire + 1 instructeur suppléant et un représentant de la CDA) – Président M. MARCO-GREGORI Philippe :

- L'activité de la CDE a été intense pour la saison 2021/2022.
- 64 dossiers disciplinaires ont été ouverts avec des sanctions de 4 matches à 3 ans.
- 3 affaires disciplinaires pour agressions verbales à officiel
- 13 affaires disciplinaires pour actes de brutalité et tentative de coups entre joueurs
- 21 affaires disciplinaires pour propos injurieux entre joueurs et dirigeants
- 15 affaires diverses dont des incidents d'après match.

On constate que le nombre de dossiers disciplinaires restent encore très élevé et notamment ceux qui concernent les agressions verbales ou physiques

La commission d'appel (6 membres + 1 représentant de la CDA) – Président M. SALMERON Christophe :

- 8 réunions.
- 10 dossiers dont 8 disciplinaires et 2 de règlements & contentieux

La commission des arbitres (17 membres, 1 représentant des clubs + 1 représentant de la commission technique :

- Nombre d'arbitres dans les P-O à ce jour : 132
- 12 non actifs (renouvellement non effectué ou licence non active)
- Soit 120 arbitres actif

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- 3 arbitres fédéraux
- 14 arbitres régionaux
- 6 arbitres stagiaires de Ligue
- 50 arbitres formés cette saison
- 59 arbitres de district dont 2 licences non actives, un record !
 - o Pôle conseil de l'ordre : sanctions essentiellement suite à des indisponibilités tardives, des absences à des rencontres, à des stages ou suite à des manquements administratifs
 - o Pôle formation – stages : 3 stages ont été organisés cette année pour le recrutement d'arbitres et la formation

La commission technique (24 membres) – Président M. BAUDIN Frédéric assisté de M. ASTRUIT Olivier (CTD DAP) et de M. ACHLOUH Hassan, represent de la CDA :
Cette commission s'est investie sur tous les plateaux du football d'animation et les formations qui se sont déroulées dans les clubs

La commission du statut de l'arbitrage (8 membres) – Président M. GARCIA Jean-Luc :
Cette commission a pour mission de vérifier si les clubs sont en conformité vis-à-vis du statut de l'arbitrage
Elle vérifie également que les arbitres aient effectué le nombre de matches requis pour représenter leur club (à savoir 20 pour les arbitres officiels et 10 pour les stagiaires)

Le groupe de réflexions de propositions (14 membres) – Coordinatrice Mme DOMART Sandrine :
Ce groupe est majoritairement composé de présidents de clubs
Leur rôle est d'être force de proposition par leurs réflexions et concertations
Nous avons retenu quelques propositions intéressantes que nous débattons en réunion plénière du comité directeur

La commission des délégués :

- actuellement 15 délégués
- 11 en départemental
- 2 en Ligue,
- 2 en national

Pour clore ce rapport moral 2021/2022, je voudrais remercier au nom du comité directeur tous les bénévoles qui oeuvrent dans les clubs et dont nous n'avons pas pu citer les noms.

En mon nom je tiens à remercier tous les membres du comité directeur & des commissions, ainsi que les salariés du district, Lydia, Ghislaine, Manon, Philippe et Olivier pour leurs conseils, leur travail au quotidien et bien sûr nos 2 services civiques Lucas et Mathieu.

Merci de m'avoir écouté



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RAPPORT SPORTIF :

Champions du Roussillon

SENIORS

Champion du Roussillon D1 : FC BAHO-PEZILLA

Champion du Roussillon D2 : FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER

Champion du Roussillon D3 : FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER 2

Champion du Roussillon D4 : RC PERPIGNAN SUD 2

FUTSAL

Champion du Roussillon Futsal D1 : 1^{er} INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3 (déjà représenté en R2 – équipes 2) - 2^{ème} EMPIRE FUTSAL 66 2 (déjà représenté en R2 - équipe 1) – 3^{ème} FUTSAL BOURG – MADAME peut accéder s'il le souhaite en Championnat FUTSAL R2

FEMININES

Champion du Roussillon Féminines Séniors à 8 D1 : FC THUIR

Champion du Roussillon Féminines U16F District : CANET RFC

JEUNES

Champion du Roussillon U19 P-O / AUDE : US BOMPAS

Champion du Roussillon U17 D1 : USEPMM

Champion du Roussillon U15 D1 : FC THUIR 3

Champion du Roussillon U13 D1 : USEPMM 3

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Vainqueurs Coupes du Roussillon

SENIORS : USEPMM
FEMININES SENIORS A 11 : CANET RFC
FEMININES A 8 SENIORS : AS PRADES
FUTSAL SENIORS : USEPMM - INTERFUTSAL
U19 : CANET RFC
U17 : CANET RFC
U16 F : CANET RFC
U15 : CANET RFC
U13 : CANET RFC

Vainqueurs Challenges

RENE BAZATAQUI : FC VINCA 2
JEAN-CLAUDE LE GOFF : FC POLLESTRES 2

Vainqueurs du Challenge du Fair-Play ESPACE FOOT

DEPARTEMENTAL 1 : FC BECE VALLEE DE L'AGLY
DEPARTEMENTAL 2 : SO RIVESALTAIS
DEPARTEMENTAL 3 : SPORTING PERPIGNAN NORD
U17 D1 : FC LE BOULOU SJPC
U15 D1 : FC THUIR

CHAMPIONNATS SENIORS

Accessions / descentes à l'issue de la saison 2021/2022

D1

***DESCEND DE R3 EN D1 ⇒ FC LAURENTIN**

Montée en R3



FC BAHO-PEZILLA 1^{ER} de D1

- **Poule D1 ramenée à 12 équipes pour la saison 2022/2023**

Montées en D1



FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER 1^{ER} de D2
RC PERPIGNAN SUD **SECOND** de D2

Descentes en D2



FC BECE VALLEE DE L'AGLY 11^{EME} de D1
USEPMM - CABESTANY III 12^{EME} de D1
FC LE BOULOU SJPC 13^{EME} de D1

D2

Montées en D2



FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER II 1^{ER} de D3
FC LE SOLER II **SECOND** de D3

Descentes en D3



RF CANOHES TOULOUGES 10^{EME} de D2
AS BAGES 11^{EME} de D2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D3

Montées en D3



AJ BAS VERNET 1^{ER} Poule A de D4
RC PERPIGNAN SUD II 1^{ER} Poule B de D4

Descentes en D4



RF CANOHES TOULOUGES II 11^{EME}
SALANCA – PIA II 12^{EME}

***Sous réserve de descente(s) en série(s) supérieure(s), de clubs qui ne repartent pas et de dossiers en cours

En cas de places vacantes, celles-ci seront attribuées selon l'Article 17 Bis des Epreuves Officielles

Accessions JEUNES

A l'issue de la saison 2021/2022

Rappel AG du 12/06/22 à ILLE SUR TET : approbation du système de brassage en district pour les catégories U15 et U17 (1^{ère} et 2^{ème} phase)

U17



ANNULATION PLAY OFF : USEPMM monte en U18 R2

U15



Le FC THUIR 3 participera à la phase d'accession régionale des 25 et 26/06/2022. Les deux meilleures équipes de chaque poule intégreront le NIVEAU U16 R2.

U13

REGLEMENT CRITERIUM U13

Article 17 :

A l'issue de la saison, SEULS les clubs qui ont participé en U13 D1 et U13 INTER-DISTRICT pourront, s'ils le souhaitent, s'engager en U14 TERRITOIRE.

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

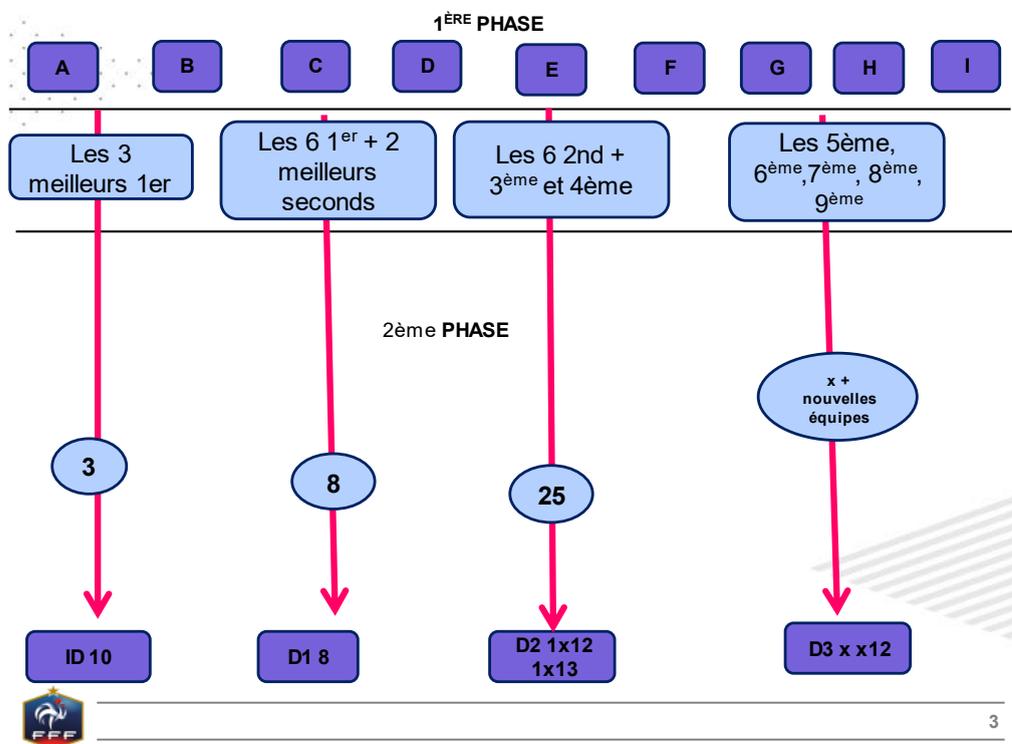
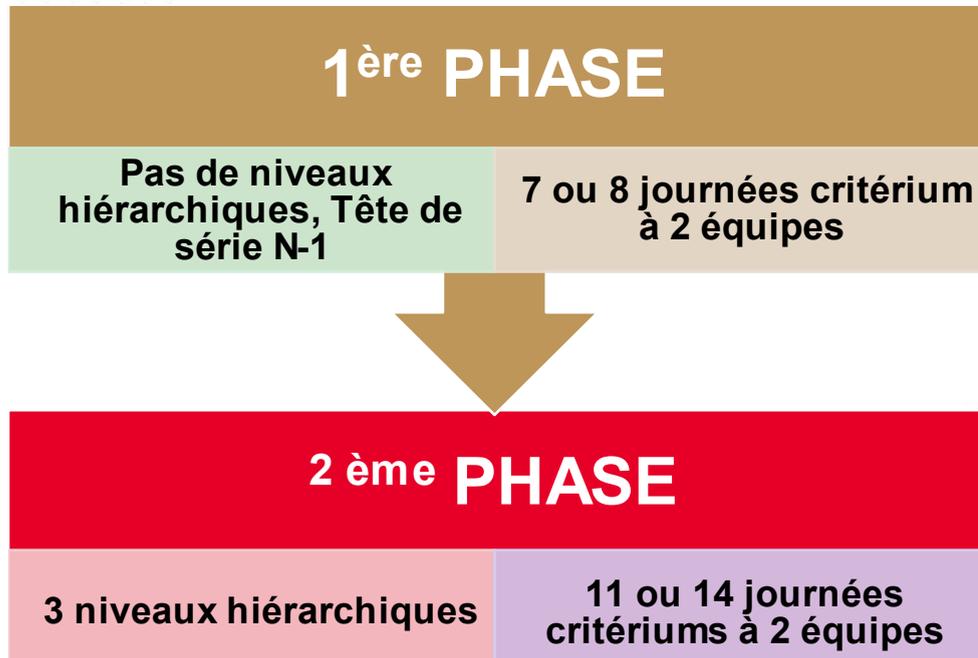
► Rapport Moral et Sportif adopté à l'unanimité.

8. Présentation par le CTD DAP du Critérium U13 en 2 phases et matches secs de 2 équipes (1^{ère} phase de brassage et poules de niveaux en 2^{ème} phase).

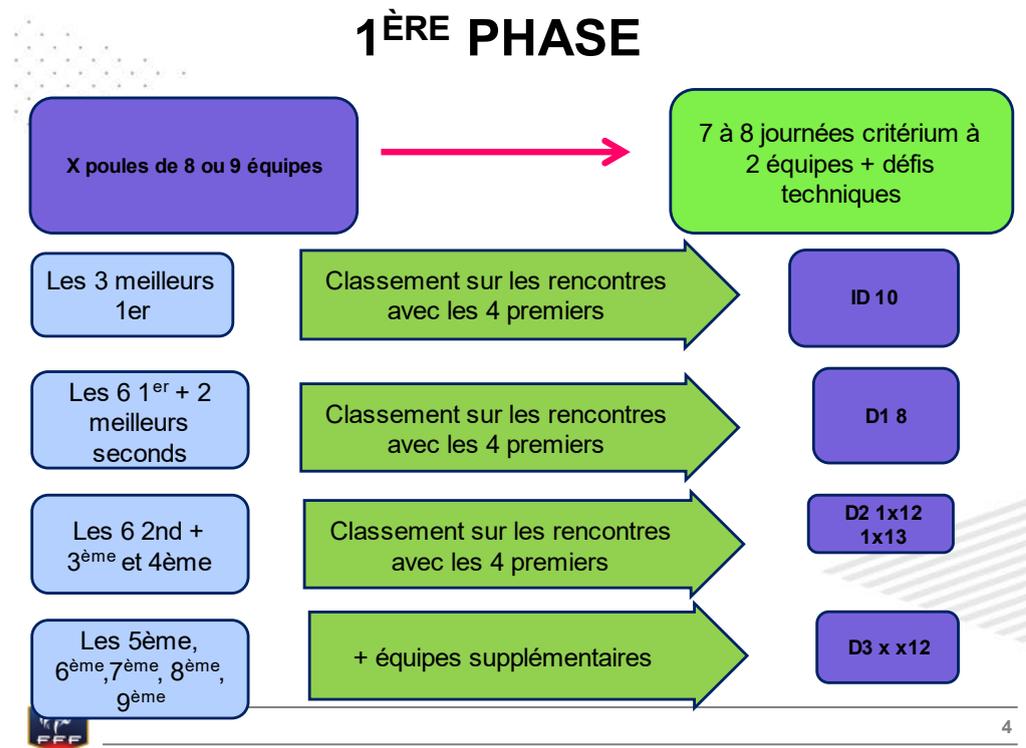


Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

LE FONCTIONNEMENT



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Les Défis Techniques

Encore plus vite, encore plus fort....

- Continuer d'améliorer la maîtrise technique individuelle.
- Finaliser l'échauffement ou le débiter
- Vivre une rencontre amicale face à un autre jeune.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Défi Jonglage

- 1 – A réaliser **avant** chaque critérium, **sous forme de défi** :
1 jeune face à 1 autre jeunes /n °
- 2 – Comptage des jonglages : Par les joueurs
Résultats inscrits sur la feuille de plateau par les éducateurs avant le coup d'envoi.
- 3 – Objectifs :
Les joueurs essaient d'atteindre l'objectif en 2 essais
Si l'objectif est atteint dès le 1^{er} essai, pas de 2^{ème} essai
Départ ballon au sol
Possibilité d'utiliser les 2 pieds
Aucune autre surface de rattrapage
- 4 – Résultats :
Au terme du défi, le joueur qui remporte le défi ramène 1 point à son équipe.
En cas d'égalité, chaque joueur ramène 1 point

Objectif : 50
contacts (pieds)

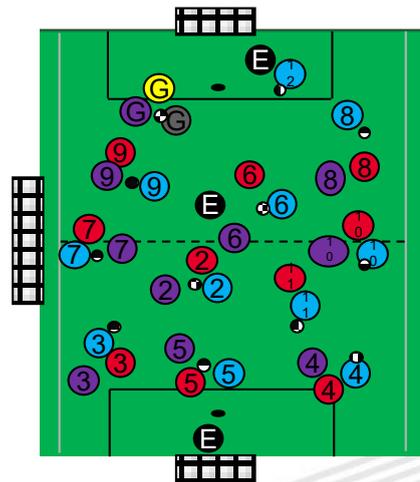
TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR



Le Défi Jonglage modélisation

- 5 – Organisation :
1 ballon pour 2 ou 12 ballons par terrain.
1 feuille de jonglerie
1 terrain football à 8
- 6 – Exemple : L'équipe A est venue à 12 joueurs,
l'équipe B à 11. Le défi s'organise comme indiqué ci-contre.
Le 12 A jongle et remporte 1 point

En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre l'équipe la mieux classée au défi, marquera 1 point supplémentaire (2 pts)



TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR



Le Défi conduite de balle Le double huit

- 1 – A réaliser avant chaque critérium, sous forme de défi :
 - Joueurs placés par numéro
 - Départ donné par 1 éducateur
 - Prévoir 6 coupelles ou jalons
- 2 – Comptage des points : Par les éducateurs
 - 1 point pour le joueur qui remporte le défi,
 - L'équipe qui a remporté le plus de points gagne le défi (case à compléter sur la feuille de rencontre par l'éducateur avant le coup d'envoi).
- 3 – Nombre de passages : 1 pour chaque joueur
 - Si l'équipe A 12 joueurs, équipe B 11 joueurs
 - Le 1 B repasse.

En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre l'équipe la mieux classée au défi, marquera 1 point supplémentaire (2 pts)

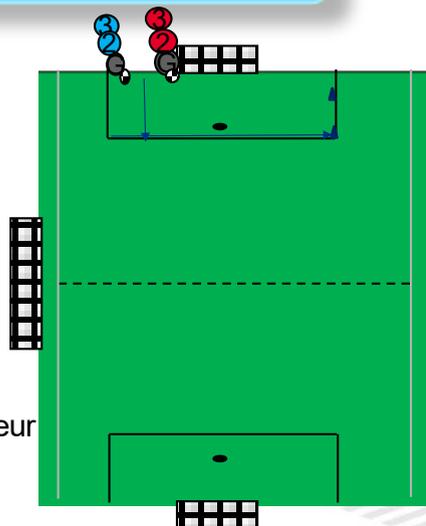


TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR



Défi Jonglage en mouvement

- 1 – A réaliser avant chaque critérium, sous forme de défi :
 - 1 jeune en duel avec 1 autre jeune /n°
- 2 – Comptage des points : Par les éducateurs
 - Un point par duel remporté.
 - Le joueur qui remporte son défi donne un point à son équipe.
 - L'équipe qui a remporté le plus de duels gagne le défi (case à compléter sur la feuille de rencontre par l'éducateur avant le coup d'envoi).
- 3 – Nombre de passages : 1 pour chaque joueur
 - Si l'équipe A 12 joueurs, équipe B 10 joueurs,
 - les 1 et 2 Arepassent
- 4 – Consignes : Départ ballon au sol, traverser la surface de réparation en jonglant, utilisation seulement des pieds. Si ballon tombé ou utilisation d'une autre surface, retour au départ. Le joueur qui franchit la ligne 1^{er} gagne le défi.



TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Défi
1 C 1

Organisation des 1 c 1 avec les gardiens

- Départ du milieu du terrain - 6" pour tirer au but,
- Si le ballon est remis en jeu par le poteau, la barre ou le gardien, possibilité de retirer dans la limite des 6".
- Utiliser les deux buts. Départ simultané sur chacun des buts.
- Faire passer tout le monde par ordre des numéros,
- Départ donné par les éducateurs, chaque éducateur gère le but où se trouve son gardien de but.
- L'équipe qui met le plus de but remporte le défi,
- En cas d'égalité à la fin de la série, Mort subite

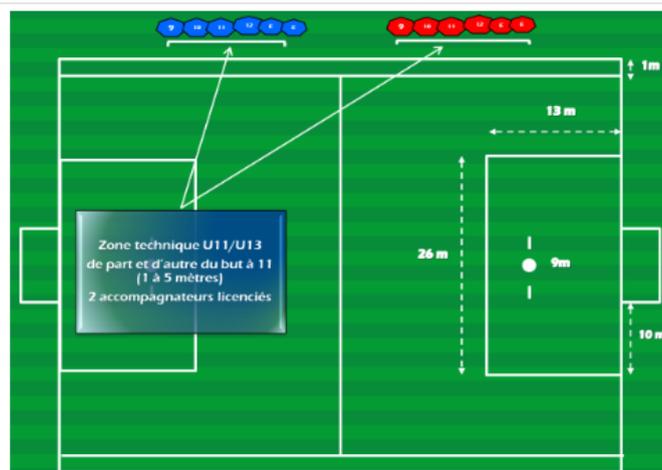


TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR



Les Critériums - U12/U13

Espace de Jeu
(1/2 terrain à 11)



TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Les Critériums - U12/U13

Lois du Jeu – Les points clés

Terrain - Buts- Ballons	Voir espace de jeu Buts: 6 m x 2,10 m avec filets . Ballons taille 4
Nombre de joueurs	8 joueurs (7+1GB). Nombre de remplaçants 0 à 4 minimum 6 joueurs Chaque joueur doit démarrer 1 temps 3 U11 autorisés par équipe. Possibilité d'accueillir les U14 Féminines Possibilités de rencontres spécifiques féminine avec moins de 8 joueuses.
Equipements	Maillots dans le short Chaussettes relevées en dessous des genoux Protège-tibias obligatoires Tip top doivent être placés sous les chaussettes
Temps de jeu	60 minutes – 2 mi-temps de 30' Temps de jeu/joueur: mini 50% tendre vers 75%
Coup d'envoi	Interdit de marquer directement sur l'engagement Adversaires à 6 mètres

TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR



Les Critériums - U12/U13

Lois du Jeu – Les points clés

Prise de balle à la main sur passe en retrait volontaire d'un partenaire	Interdit . Sinon CF Indirect ramené perpendiculairement à la ligne de la surface de réparation à 13m. Mur autorisé à 6 m.
Relance du gardien	Pas de frappe de volée, ou de ½ volée Sinon CF indirect ramené perpendiculaire à la ligne des 13m
Sortie de but	A plus ou moins 1 m à droite ou à gauche du point de pénalty Le ballon doit sortir de la surface pour que la remise en jeu soit valable. Tendre vers 100% des sorties de but jouées par les gardiens (apprentissage)
Touche	A la main
Coups Francs	Directs ou indirects (règles du football 11) – mur à 6 m
Coup de pied de coin	Au point de corner
Coup de pied de réparation	A 9 m

TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR

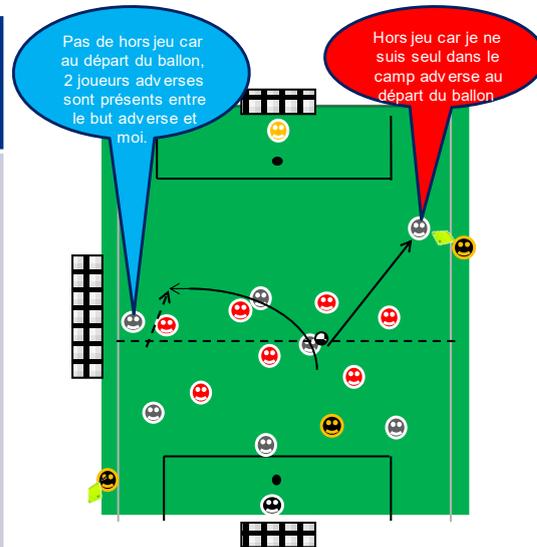
Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Les Critériums - U12/U13

Lois du Jeu – Hors jeu

Hors- jeu	A partir de la ligne médiane. ½ terrain.
	- Le hors-jeu est jugé au départ du ballon.
	- Le receveur doit faire action de jeu.
	- Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueur adverse.
A noter : Pas de hors-jeu sur une touche ni sur une sortie de but.	



TEMPS DE JEU EGAL : UN DROIT POUR LE JOUEUR, UN DEVOIR POUR L'EDUCATEUR

• Olivier ASTRUIT clôture son intervention sur le bilan de l'Académie Rurale dans le VALLESPIR.

9. Présentation des additifs aux règlements.

A DISPOSITIF CAISSE DE PÉRÉQUATION

Le Comité Directeur du District des P-O met en place une Caisse de Péréquation pour les championnats :

- SENIORS D1 à D4, à titre expérimental pour une saison (2022/2023)

L'objectif est d'atténuer le coût des déplacements pour les équipes devant effectuer de longs trajets pour une même compétition.

Dans chacune des compétitions, les équipes qui font le moins de kilomètres versent une participation financière à la Caisse de Péréquation et cette participation est redistribuée proportionnellement aux équipes qui font le plus de kilomètres, le district ne servant que d'intermédiaire et de support administratif.

Ces participations seront, selon le cas, ajoutées ou diminuées au prélèvement trimestriel mis en place dès la saison 2022-2023.

► Sans avis contraire formulé par les clubs à la fin de la saison 2022/2023, cette caisse sera pérennisée pour les saisons futures

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Conformément à l'article 12 Alinéa 4 des Statuts du District de Football des P-O, l'AG du mercredi 27/10/22 à THUIR ayant délégué au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants : statuer, sur proposition du Comité Directeur, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions et les épreuves officielles de l'annuaire du district ;

B

Modification apportée au Règlement de la Coupe du Roussillon Séniors

Article 3 CR SENIORS ANNUAIRE DISTRICT DES P-O

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 3 - La Coupe du Roussillon est ouverte à toutes les équipes premières ainsi qu'à toutes les équipes premières amateurs des clubs professionnels (1ère et 2ème Division Nat.).</p> <p>Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure (fédérale ou régionale) à la date de la rencontre, le match serait reporté. La Commission d'organisation se réserve la possibilité à chaque tour, de décaler d'un ou plusieurs jours, une ou des rencontres de ce tour et les clubs qualifiés ne pourront refuser de jouer en semaine.</p>	<p>Article 3 - La Coupe du Roussillon est ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ aux équipes RESERVES des clubs des P-O disputant un Championnat de niveau NATIONAL (N3 - N2 - NATIONAL) ;▪ aux équipes PREMIERES évoluant en Championnat de niveau REGIONAL▪ aux équipes PREMIERES évoluant en Championnat de niveau DEPARTEMENTAL. <p>Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure REGIONALE à la date de la rencontre, le match serait reporté. La Commission d'organisation se réserve la possibilité à chaque tour, de décaler d'un ou plusieurs jours, une ou des rencontres de ce tour et les clubs qualifiés ne pourront refuser de jouer en semaine.</p> <p>Application saison 2022/2023.</p>

Certains clubs émettent la suggestion qu'un match de Coupe du Roussillon doit se jouer à la date fixée (pas de report si l'équipe adverse évolue en régional), une équipe réserve départementale devra être alignée. D'autres évoquent la possibilité de n'autoriser pas plus de 2 ou 3 joueurs qui ont participé en compétitions régionales. Ces questions seront étudiées par le Comité Directeur.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Modification Article 6 des Epreuves officielles - annuaire District

Motivation : mise en conformité avec l'article 59 des règlements des compétitions de la LFA

C

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Article 6 - Toute demande de modification aux calendriers (heure ou date, à l'exclusion du cas prévu au 1er paragraphe de l'article 10), devra obligatoirement en préciser les motifs, être accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au District au moins huit jours à l'avance.</p> <p>Les matches peuvent se dérouler en nocturne. Dans ce cas la demande doit être formulée au District dans les huit jours au moins avant la date de la rencontre, avec l'accord écrit du club adverse (le cachet de la poste faisant foi).</p> <p>Reste du texte inchangé</p> <p>Pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf en cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur sera engagée. Dans le cas où par suite d'une panne l'heure du coup d'envoi sera retardée de plus de 45 minutes, le match n'aura pas lieu. Dans le cas d'interruption excédant 45 minutes au total, le match sera définitivement interrompu. Dans ces deux cas, la Commission compétente statuera sur la rencontre.</p> <p>Les équipes qui joueront sur un terrain à une date ou à une heure autre que celle prévue, perdront toutes deux, par pénalité, le bénéfice du match, sauf s'il s'agit d'un match prévu en ouverture et dont le déroulement aurait été interdit par le délégué ou l'arbitre du match principal.</p>	<p>Article 6 – Lorsqu'un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée dix (10) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.</p> <p>Par exception, toute demande réalisée au moins trois semaines avant la rencontre, ne nécessitera pas l'accord du club adverse et sera soumise à l'examen de la Commission Départementale de Gestion des Compétition. Le défaut de réponse du club adverse sera assimilé à un accord de ce dernier.</p> <p>Le non-respect du délai susvisé entrainera le rejet de la demande par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions.</p> <p>Les matches peuvent se dérouler en nocturne sous réserve d'avoir un éclairage homologué.</p> <p>Le coup d'envoi des rencontres des championnats seniors (masculins ou féminins) est programmé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Soit le Samedi à 20h00 ;- Soit le Dimanche à 15h00 pour les seniors masculins (sauf pour un match d'ouverture) et à partir de 10h30 pour les féminines seniors. <p>Les rencontres peuvent également avoir lieu le Vendredi, à 21h, avec l'accord du club adverse (si éclairage homologué).</p> <p>Toute demande réalisée pour jouer le samedi soir au moins trois semaines avant la rencontre, ne nécessitera pas l'accord du club adverse et sera soumise à l'examen de la Commission départementale de Gestion des Compétition.</p> <p>Le non-respect du délai susvisé entrainera le rejet de la demande par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions.</p> <p>Reste du texte inchangé...</p>

Cette disposition qui a été présentée à l'AG sera mise en place à titre expérimental en seniors D1 uniquement pour 2022/2023.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

10. Allocution de M. Jean ROMANS, Président du CDOS 66.
11. Questions diverses (relatives à l'ordre du jour de l'AG) et clôture de l'AG ordinaire

► OUVERTURE AG EXTRAORDINAIRE

12. Election de la délégation de vote pour les AG 2022/2023 de la LFO et clôture de l'AG Extraordinaire.

ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DU DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LES AG 2022/2023 DE LA LIGUE D'OCCITANIE

Conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue d'Occitanie, l'Assemblée Générale du District doit élire une délégation de 5 membres, composée au minimum de 2 dirigeants de Clubs n'appartenant pas au Comité de Direction du District. Les autres membres de cette délégation sont des membres élus du Comité de Direction du District.

CANDIDATURES

- M. ENFRIN Damien
- Mme GARRIGUE Aline
- M. SALMERON Christophe
- M. SOJAT Jean-Pierre
- M. WATTELLIER Marc

► Elus à la majorité

► REPRISE AG ORDINAIRE

13. Remise des jeux maillots du FAIR-PLAY offerts par le partenaire ESPACE FOOT (D1, D2, D3, U17 D1 et U15 D1).
14. Remise des dotations sportives aux clubs et des Médailles Individuelles.

Médailles individuelles **District** Saison 2021/2022

OR	
AZCON FRANCIS	FC ALBERES ARGELES
EL ALLAOUI SAID	FC CERDAGNE
LLOBET VALERIE	FC BANYULS DELS ASPRES
OLIVEROS ANTOINE	FC ELNE
REY ALVARO	FC LE BOULOU SJPC

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ARGENT	
ALLIEU FREDERIC	FC LE SOLER
BARBOTIN JEAN FRANCOIS	FC CANET ROUSSILLON
CARTADE GUY	FC VINCA
COUEFFEC ANNICK	COMITE DIRECTEUR
DOMART SANDRINE	COMITE DIRECTEUR
ENFRIN DAMIEN	FC BARCARES
FIGUEROA STEPHANE	SALANCA FC
FORICHON JULIEN	FC BAHO PEZILLA
HELIER YOHAN	FC LA TET
LAGUENY JOSE	FC LE SOLER
LEBOEUF CHRYSTELE	FC BAHO PEZILLA
MICK STEEVE	FC CANOHES TOULOUGES
PAULY MARC	COMITE DIRECTEUR
PEJOUAN VALERIE	US BOMPAS
POURCEL PHILIPPE	FC THUIR
PY FRANCOIS	FC COLLIOURE
ROIG STEPHANE	SPORTING PERPIGNAN NORD
ROMERO ANDRE	FC CERDAGNE
RUBIO LORENZO	FC LATOUR BAS ELNE
SALMERON CHRISTOPHE	CABESTANY OC
SERAFIM DA PALMA LUIS MIGUEL	FC ELNE
SICARD PIERRE LUC	OL. HAUT VALLESPYR
SOJAT JEAN PIERRE	ASC ST NAZAIRE
VILANOVE PASCALE	COMITE DIRECTEUR

BRONZE	
BENARBIA AUDREY	CERET FC
BORDES BENJAMIN	FC BECE VALLEE DE L'AGLY
DELMAS ROMAIN	SO RIVESALTAIS
EPALE DIMITRI	FC BAHO-PEZILLA
FABRY BENOIT	COMMISSION FUTSAL
FOSSOUL ERIC	FC LE BOULOU SJPC
GARCIA JEAN-LUC	COMITE DIRECTEUR
MUNOZ JARA	CABESTANY OC
NAVARRO ANTOINE	PERPIGNAN AC
RUIZ ARNAUD	FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE
VIGO CLEMENT	FC LE SOLER

Médailles individuelles **Ligue** Saison 2021/2022

NB : ARGENT (ex Vermeil Ligue en 2019)
BRONZE (ex Bronze 2019)



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

OR

ANCEL GERARD	COMITE DIRECTEUR
BRUYERRE JEAN-LUC	COMMISSION DE DISCIPLINE
FERRIS MANUEL	FC BAHO-PEZILLA
PARES THIERRY	COMMISSION DES ARBITRES

ARGENT

BELMONTE JOSEPH	FC CERET
PEREZ GERARD	COMMISSION REGLEMENTS & CONTENTIEUX
SOUISSI ABDERRAZAK	COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SUMALLA JOEL	FC ST CYPRIEN

BRONZE

BAYEKOLA CHRISTIAN	ARBITRE OFFICIEL
CAPDEVIELLE JEAN-LOUIS	COMMISSION DES TERRAINS
DUQUESNE GERARD	COMMISSION DE DISCIPLINE
MACIZO JACQUES	FC FOURQUES
MORENO IGNACE	SO RIVESALTAIS
SILBERMANN OLIVIER	USEPMM

Clôture de l'AG ordinaire

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

